

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARTICLES ET FOURNITURES DE BUREAU, DE BIBLIOTHEQUES, D'ENVELOPPES, PAPIER D'IMPRESSION ET IMPRIMES, AINSI QU'UN LOT RESERVE AUX ENTREPRISES ADAPTEES - LOT 2 FOURNITURES ET ARTICLES SPECIFIQUES POUR LES BIBLIOTHEQUES PASSE AVEC LA SOCIETE EURE FILM ADHESIFS

DÉCISION N° DM-22-432 EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-489 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, Adjointe au maire ;

VU l'appel public à concurrence transmis au BOAMP et au JOUE en date du 22 juillet 2022 relatif à la Fournitures et livraison d'articles et fournitures de bureau, de bibliothèques, d'enveloppes, papier d'impression et imprimés, ainsi qu'un lot réservé aux entreprises adaptées – lot 2: Fourniture et articles spécifiques pour les bibliothèques

VU le procès-verbal de la Commission d'appel d'offre qui s'est déroulée le 10 novembre 2022 :

CONSIDÉRANT l'offre de la société EURE FILM ADHESIFS, jugée économiquement la plus avantageuse au regarde de l'ensemble des critères de jugement ;

DÉCIDE

DE SIGNER avec la société EURE FILM ADHESIFS sises Les Bruyères du coudray 27 240 SYLVAINS LES MOULINS et représentée par monsieur Xavier MICHEL. Le marché relatif à la Fournitures et livraison d'articles et fournitures de bureau, de bibliothèques, d'enveloppes, papier d'impression et imprimés, ainsi qu'un lot réservé aux entreprises adaptées – lot 2: Fourniture et articles spécifiques pour les bibliothèques

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commandes dont le montant maximum annuel est fixé à 15 000 euros hors taxes.

L'accord-cadre est traité sur la base du Bordereau des prix unitaires.

La durée du marché est fixée à 1 an compter de la notification du marché, et reconductible de manière tacite trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20221118-Imc1H10279H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/11/2022

Date de Publication: 18/11/2022

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20221118-Imc1H10279H1-AR Date de réception en Préfecture : 18/11/2022

Date de Publication : 18/11/2022